

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An 7 fr.
Six Mois 4 »

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

UNE Chaire de police scientifique

S'il est banal de dire que les malfaiteurs se montrent au courant des derniers progrès de la science, il est plus banal encore de constater que la justice marche à pas lents. Et en effet, au criminel bien informé, il ne semble pas qu'elle oppose avec un vigoureux suffisant le policier ou le magistrat mieux informés.

En dehors des médecins légistes, qui, eux, sont depuis longtemps en mesure d'étudier leur science à fond et dans les meilleures conditions, la justice possède une série d'auxiliaires à qui il est mal aisé de posséder leur métier. Tous ceux dont la fonction est de rechercher le coupable ou des preuves de culpabilité, et par conséquent de déjouer les roueries de gens extrêmement malins, ont à apprendre mille choses aussi hétéroclites que nécessaires. Ils doivent savoir comment on identifie un récidiviste et comment on fait une bonne description des lieux où un crime s'est commis, en illustrant de ces photographies métriques dont on ne peut plus se passer aujourd'hui; ils doivent savoir reconnaître que l'herbe a été foulée au moment d'une lutte, et comment on ferre les chaussures dans telle ou telle contrée; ils doivent savoir l'argot, connaître la signification de ces signes cabalistiques que les malandrins se font taper, et discerner les indices par lesquels on reconnaît qu'une serrure a été forcée.

Ces choses ne s'inventent pas; il faut les étudier, et bien d'autres encore, qu'on soit policier, juge d'instruction ou substitut, sous peine d'être mystifiés par le premier apprenti cambrioleur venu.

Les médecins légistes, on le sait, ont des cours spéciaux, des laboratoires, des bibliothèques, où ils apprennent non seulement leur spécialité, mais les méthodes générales de la science, loin du prétoire, dans la paix et dans le désintéressement propices au véritable progrès. Les policiers n'ont rien de semblable. Les cours qui se donnent à la préfecture de police sont faits par et pour des fonctionnaires qui sont sous la dépendance immédiate du pouvoir répressif. Or les accusés ont droit aux mêmes garanties de science et de désintéressement, qu'il s'agisse d'une effraction ou d'un infanticide.

C'est sur les bords du bleu Léman, dans la cosmopolite ville de Lausanne, qu'il faut actuellement aller chercher l'institution qui doit préparer les magistrats du parquet et les hommes de police à l'exercice de leurs fonctions. L'université de Lausanne s'honore en effet d'avoir créé une chaire de police scientifique, la seule qui existe. Cette chaire est occupée par le docteur Reiss qui, il y a quelques jours, conduisait précisément une caravane de magistrats russes dans les divers services de la préfecture de police et du Palais de Justice de Paris. Le docteur Reiss est ainsi chargé de fournir à cette branche de l'activité humaine, qui, de Balzac à Conan Doyle, a été, hélas ! plus souvent chantée par des romanciers qu'illustrée par des savants, une existence propre, indépendante de la police elle-même, une existence vraiment scientifique.

Le distingué professeur de Lausanne vient d'ailleurs d'attirer sur ses travaux l'attention des spécialistes en publiant le premier volume d'un gros *Manuel de police scientifique*, où se trouveront systématiquement réunis et classés tous les renseignements qui peuvent être utiles à ceux que leur profession met en rapports constants avec les délinquants ou les criminels.

Dans l'éloquent préface qu'il a écrit pour ce volume, M. Lépine, préfet de police, définit très exactement l'œuvre du docteur Reiss : L'auteur s'est donné pour tâche, déclare-t-il, d'écrire ce que Balzac aurait appelé la *psychologie du malfaiteur*. Étudier les mœurs spéciales, les antécédents, la vie diurne et nocturne, les goûts, les amours, les penchants de ce dangereux anthropoïde, tel a été le but de M. Reiss. Et en effet, on constate tout au long du premier volume que le pro-

fesseur de Lausanne a fait pour les criminels ce que le Fabre de la *Vie des insectes* a fait pour le scarabée sacré, avec la même patience, et, si on peut dire, avec le même amour. Et le résultat de ce travail, comme le constate encore M. Lépine, est tout ensemble « intéressant comme un roman et rigoureux comme un livre de science ».

Nous avons visité le docteur Reiss, et nous l'avons trouvé dans les combles de l'école de chimie de Lausanne, au milieu de ses livres et de ses appareils. Tout en nous exposant, à peu près telles qu'on les a lues plus haut, les raisons qui nécessitent l'existence et la multiplication de chaires comme la sienne, il nous a fait les honneurs de son laboratoire.

Assurément il n'a rien encore de luxueux, ce laboratoire. Les maigres subsides du gouvernement vaudois, augmentés des dotations importantes que le docteur Reiss, en véritable apôtre de l'idée, se voit obligé de faire pour le développement de son œuvre, n'ont pas suffi à réunir des collections magnifiques. Mais le docteur Reiss est encore jeune, il a devant lui tout un riche avenir, et dans quelques années son laboratoire sera incomparable.

Tel qu'il est, il suffit à sa tâche. Il a permis au docteur Reiss de faire notamment des travaux importants pour la Banque de France, et aussi d'enseigner de nombreux fonctionnaires suisses ou étrangers.

C'est une œuvre féconde qui commence. La répression, en s'adaptant toujours mieux aux inventions incessantes des délinquants et des criminels, fait en effet fonction de préservation et de protection. Mais n'a-t-on pas tout dit sur l'immoralité de l'impunité ? — (Le Temps.) D^r P.-E. M.

NOS FACULTÉS

Faculté de Droit

La séance particulière de rentrée de la Faculté de droit aura lieu le vendredi 3 novembre, à neuf heures du matin. Les étudiants et leurs familles sont invités à assister à cette séance.

NOS HOPITAUX

Ecole professionnelle d'infirmières

La réouverture de l'école professionnelle d'infirmières, pour l'année 1911-1912, aura lieu le lundi 6 novembre 1911, à 2 h. 1/2, à l'hospice de la Charité.

Les Accidents dans les Lycées

A la suite de questions posées par plusieurs recteurs, M. Steeg avait demandé au comité du contentieux institué au ministère de l'Instruction publique, si, « à son avis », les lycées nationaux de garçons et de jeunes filles peuvent légalement s'assurer contre les accidents survenus aux élèves pendant les heures de présence dans ces établissements, et dans le cas de l'affirmative si les lycées peuvent faire aux familles des élèves une obligation de s'assurer, moyennant une prime annuelle versée dans la caisse de l'établissement.

Le comité du contentieux, dans une délibération longuement motivée, a estimé qu'il n'y avait pas lieu, pour les lycées, d'accepter les propositions qui leur ont été faites par un certain nombre de Compagnies d'assurances contre les accidents. Le ministre, en communiquant cet avis aux recteurs, ajoute qu'il lui donne son approbation.

Le Certificat d'Études primaires

Un projet de loi va être déposé par le ministre de l'Instruction publique à la rentrée des Chambres, aux termes duquel pourront se présenter au certificat d'études tous les enfants ayant atteint au moins l'âge de douze ans révolus, le 1^{er} octobre de l'année où ils subissent l'examen.

Ce projet a pour but d'instituer pour les candidats un régime plus normal et mieux défini que celui constitué par la loi du 11 janvier 1910, qui exige

que les enfants aient leur douze ans révolus avant le jour du mois où ils subissent l'examen.

C'est ainsi qu'une seconde session d'examen va s'ouvrir ce mois-ci pour les enfants qui n'ont atteint cet âge qu'entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. Le nouveau projet épargnera aux inspecteurs primaires un surcroît de travail qui, à l'heure actuelle, s'ajoute inutilement à leur tâche déjà lourde.

Union pédagogique du Rhône

Conférence de M. Herriot

Dimanche dernier une nombreuse assistance se pressait dans le grand amphithéâtre du Palais des Arts pour entendre la conférence de M. Herriot sur « L'École française hors de France ». L'Union Pédagogique du Rhône, non sans raison, avait estimé que la parole autorisée de M. Herriot lui-même, ancien universitaire, pouvait contribuer à répandre dans le milieu des membres de l'enseignement et particulièrement de l'enseignement primaire, la nécessité qu'ils avaient à concentrer leurs efforts en une œuvre commune.

M. Herriot, dès ses premières paroles, en effet, après avoir protesté de son désir très sincère de collaborer avec l'Union Pédagogique du Rhône sur toutes les questions qui concernent l'enseignement, montre toute l'importance et toute la gravité du problème qui se pose actuellement.

Il y a à notre époque, de par le monde, un réveil marqué du sentiment national, réveil intense, profond, qui pousse les nations à vouloir imposer non seulement leur domination matérielle, mais encore leur culture intellectuelle. Parmi toutes, l'Allemagne est certainement la nation qui a les visées les plus ambitieuses. Depuis 25 ans, inlassablement elle étend ses ramifications, ne ménage aucun effort pour réaliser son rêve de convertir le monde au germanisme.

« L'Empire allemand, dit M. Herriot, a depuis longtemps débordé sur ses frontières politiques. Il détient une partie de l'Autriche, pénètre dans les provinces Baltiques Russes, s'étend sur la Suisse, colonise la Hollande et la Belgique flamande et, par son peuple énorme d'émigrants (on estime à plus de 5 millions les Allemands qui ont quitté la mère-patrie au cours du XIX^e siècle), il s'installe aux États-Unis avec ses 25 millions d'Américains de sang allemand; il envahit progressivement le Chili, la Bolivie, le Brésil, l'Australie. On le rencontre en Asie, en Afrique, dans la colonie du Cap surtout. Il se dissémine enfin dans les différents pays d'Europe; en France, nous le voyons progresser chaque jour. »

« On estimait à la fin du dernier siècle le nombre des Allemands résidant en Europe à 76 millions et demi auxquels il faut ajouter environ 12 millions d'Allemands fixés dans les autres parties du monde. » Ainsi, l'Allemagne cherche à coloniser le monde. Elle a marqué, elle accentuera de jour en jour son empreinte sur l'Orient.

Elle arrivera d'autant mieux à réaliser son effort qu'elle est un pays prolifique: sa population n'est pas loin de s'accroître d'un million de sujets par an; nombre d'entre eux n'hésitent pas à quitter leur pays natal, à s'expatrier même très loin et à répandre ainsi les traditions de leur pays d'origine.

L'Allemagne n'est pas seule d'ailleurs à multiplier ses efforts; dans le groupe des pays latins eux-mêmes on voit des tentatives analogues. L'Italie — qui l'aurait cru ? — manifeste nettement en ce moment sa volonté d'expansion, son désir de conquête morale. De plus la Société « Dante Alighieri » ne dissimule pas son désir de voir remplacer dans les pays autrefois italiens, Nice, la Corse, la culture française par la culture italienne. Elle agit dans l'Amérique latine, au Mexique, aux États-Unis; elle surveille jalousement ses intérêts en Tunisie.

De tous côtés on peut donc noter, d'une façon très nette, un désir

équivoque d'expansion. « Malgré le développement prétendu des idées internationales, jamais l'activité nationale des peuples n'a été plus surexcitée. L'intérêt et l'amour-propre se combinent pour donner à cette rivalité un caractère dramatique. Nous-mêmes, dans cette occurrence, qu'avons-nous fait ? Que ferons-nous ? »

A vrai dire nous manquons de doctrine, et ne savons, au juste, quelles méthodes il convient de suivre dans nos colonies. Quelques Français sont, en effet, demeurés attachés à la notion archaïque de la conquête brutale, et ne conçoivent pas d'autre domination que celle qui s'établit sur la force.

« Nous cependant, proclame M. Herriot, Français républicains, nous pensons que si le peuple colonisateur a le droit de tirer parti et profit de sa possession, il doit associer l'indigène aux avantages qu'il recherche pour lui-même. La colonisation ne s'explique à nos yeux que si le peuple dominant travaille à pacifier et à enrichir le pays où il s'est installé. Et, pensant ainsi, nous nous défendons d'être, comme on nous en accuse souvent, des rêveurs ou des utopistes. Nous savons que la valeur économique de l'homme, son coefficient de consommation, si l'on peut ainsi parler, croît en raison directe de son degré d'éducation. Plus un peuple est civilisé et plus il consomme; les nègres du Congo sont à la fois de détestables producteurs et de fort médiocres consommateurs. « Instruire les indigènes, a dit Félix Dubois, c'est augmenter leur valeur économique. » Il se trouve ainsi que, voulant servir la cause de la justice, nous protégeons en même temps les intérêts matériels de la France. »

Qu'a donc fait la France dans nos colonies pour acclimater cette conception nouvelle ? Pour résoudre ce point de la question, M. Herriot passe en revue nos principales colonies; Algérie, Tunisie, où notre ancien compatriote et éminent collaborateur, M. Charléty, se dépense sans mesurer ses efforts, Afrique Occidentale, Indo-Chine, que la plupart des nations se disputent, Madagascar, etc. Partout, malgré l'initiative de quelques-uns, véritables apôtres, d'ailleurs laissés à eux-mêmes, il reste encore énormément à faire.

La diffusion des écoles ne constitue peut-être pas une solution du problème colonial mais pour ma part « je n'hésite pas, dit M. Herriot, à préférer la conquête morale qui doit laisser, malgré tout, des traces plus durables et plus fécondes, à la conquête brutale ».

En dehors de nos colonies quel est le sort de notre influence en pays étrangers ? Là encore nous ne faisons pas tous les efforts que nous devrions; nous négligeons de précieuses amitiés; le gouvernement, par la faute semblait-il de sa diplomatie, ignore toute cette montée de sympathie; en Belgique, en Suisse, partout nous avons de précieux alliés, que nous laissons à eux-mêmes, et pour lesquels nous ne faisons rien.

Certes, dit M. Herriot, le prestige de la France est considérable encore. Elle peut compter sur l'adhésion et le concours des esprits d'élite. Dans l'un des derniers ouvrages que l'on ait publiés de lui, *Ecce homo*, le général Frédéric Nietzsche proclame son attachement à notre pays : « Je ne crois, écrit-il, qu'à la civilisation française et tout le reste que l'on appelle en Europe culture me semble un malentendu, pour rien dire de la civilisation allemande... Les rares cas de haute culture que j'ai trouvés en Allemagne étaient tous d'origine française; ainsi et surtout en était-il de Mme Cosima Wagner, la voix de beaucoup plus autorisée en matière de goût que j'aie jamais entendue. » Nietzsche se réclame de Pascal, de Montaigne; à Shakespeare, « génie inculte », il préfère Molière, Corneille et Racine; il est friand de France et de Loti, de Lemaitre et de Maupassant. Il se montre même d'une brutalité rare pour son propre pays. « Partout, conclut-il, où atteint l'Allemagne, elle corrompt la

culture. Ce n'est que depuis la guerre que l'esprit a été libéré en France... »

Quelles conclusions convient-il de tirer ? Celles-ci, d'après l'éminent conférencier : « Répandons notre langue et nos idées en dehors de notre pays, dans nos colonies et dans les nations indépendantes. Le Gouvernement ne peut, à lui seul, assumer cette tâche; pouvoir régulateur bien plus que créateur, préoccupé sans cesse des problèmes de l'heure présente, il ne peut agir que s'il y est provoqué par nos initiatives. Aidons-le donc; et puisque notre société de la *Mission laïque*, res-

pectueuse au reste de toutes les œuvres sœurs et de tous les dévouements sincères, s'est proposé de répandre à travers le monde les idées de la France moderne, ces mêmes idées que vous défendez à l'intérieur du pays, venez, Mesdames et Messieurs, vous y faire inscrire; vous agirez ainsi en bons démocrates et en bons Français. »

De très vifs applaudissements ont accueilli la conférence de M. Herriot, qu'entouraient M. le recteur Joubin, M. Pain, conseiller de préfecture, Cornier secrétaire général de l'U.P., Heizelmann, professeur à la Martinière, etc.

M. D.

Les Fouilles de Fourvière

LES AQUEDUCS

SUITE

Voyons ce que l'auteur fait de son canal. Ignorant totalement la topographie de ce quartier, il s'y est autant égaré qu'au Raufour. Suivons-le sur le Plan de Lyon romain, page 8 de son livre, où il nous donne le tracé supposé de l'aqueduc de la Brévienne jusqu'à son réservoir.

Si on prolonge idéalement l'axe du chemin de la Favorite (voie d'Aquitaine) de la place de Trion au chemin des Grandes-Terres, on a tout le tracé vrai de l'aqueduc à sa droite (côté Nord) tandis que notre auteur le met tout entier avec les rampants à la gauche (Sud). Si de la place de Trion on veut aller à ces rampants, on tient toujours sa droite, de telle sorte qu'on se rapproche de plus en plus de la voie ferrée de Vaugneray, qui, aux Massues, n'en est éloignée que de 200 mètres environ. Sur le plan, au contraire, le tracé tenant toujours la gauche (Sud) va tout droit vers la Champagne (Invalides du travail) « toujours à gauche du chemin de Francheville » sur lequel il embranche à tort le chemin des aqueducs des Massues ! Il en résulte qu'il place les rampants au-delà des Invalides du travail, au Sud-Ouest du fort St-Irénée, et non au-dessus de la Demi-Lune, où il est en réalité; l'erreur est difficile à évaluer, c'est pour le moins la distance du cours du Midi à la place de la République sur la carte même; ce n'était pas la peine d'ennuyer Gabut et de le corriger, lui toujours si précis.

Qu'a fait dans ces conditions M. G. de Montauzan de son aqueduc au sortir des rampants ? Delorme, qui pouvait encore aisément suivre le tracé, dit que cet aqueduc qu'il confondait avec celui du Mont-d'Or, se rendait au carrefour des chemins de Francheville et de Tassin, où il le retrouvait en tranchée et où il supposait qu'était une jonction avec celui de Feurs (Brévienne aujourd'hui). M. G. de Montauzan pensa que ce carrefour était au Point-du-Jour, ce qui est une erreur; la place du Point-du-Jour actuel était à l'époque de Delorme occupée par un étang assez vaste, affleurement de cette nappe plate (Flachwasser) qui causa tant d'ennuis à l'hospice des Invalides, faillit compromettre cet édifice, et dont on eut raison en créant un grand égout passant par les Massues et Champvert, alors qu'avec un ou deux bétoires on l'aurait envoyée sans le moindre inconvénient et à peu de frais dans la nappe phréatique profonde.

Ce n'était donc pas là qu'était le carrefour de Delorme mais bien à la jonction des chemins de Francheville et Malataverne avec celui qui s'appelle aujourd'hui chemin de l'Etoile-d'Alay, c'est-à-dire tout contre le fort Saint-Irénée. A partir des rampants, la rue des Aqueducs-des-Massues et ce chemin (qui anciennement portait aussi le nom de chemin des Aqueducs), marquaient le tracé de l'aqueduc, et le desservaient. Ils se rencontrent sur la place du Point-du-Jour, qui a été fortement remblayée, au cours du siècle der-

rière; elle est aujourd'hui à la cote 274,02, ce qui aurait placé le radier du canal, que M. G. de Montauzan met déjà là en tranchée, à la cote 272 ou 271 ! Soit une perte de plus de 15 mètres pour une distance insignifiante ! En réalité, sur cette place et après elle encore, l'aqueduc était sur un pont, dont les fondations ont été souvent rencontrées et qu'on détruisait systématiquement, et son radier était pour le moins à l'altitude 287, sinon plus, ainsi que je l'expliquerai plus loin.

De cette tranchée où le radier était vers 271, à peu près, selon notre auteur, il n'hésite pas un instant à faire grimper son canal au fameux carrefour, contre le fort, voire même sur les glacis de ce fort, à une altitude de 287 mètres au moins (19). Et l'hydrostatique ?

Il est certain que l'aqueduc arrivait à cet endroit; il y a là un promontoire qui domine le col de Trion, au point exact où celui-ci est à la fois le plus étroit et le moins profond; Delorme et d'autres en ont vu les vestiges, et pour ma part, je ne vois pas où aurait passé aussi l'aqueduc de Craponne, sinon là, comme le croyait Delorme avec raison. Il nous est difficile à cause des travaux de terrassement du fort et des modifications faites à la route à cette époque, de savoir exactement à quelle altitude était le canal vu là en tranchée, mais en admettant que du réservoir de fuite aux Massues, celui-ci n'a pas dû perdre un mètre, ce qui serait beaucoup pour cette distance, on arriverait à 286 mètres; toutefois comme le radier du réservoir était plus élevé qu'aujourd'hui, c'est au-dessus de la cote 286 qu'était le radier à St-Irénée, selon moi.

Le bon sens indique que l'ingénieur romain a, de ce point, traversé le col en ligne droite à son minimum de profondeur, et en effet, on a trouvé en creusant les fondations du groupe scolaire, contre le chemin de la Favorite, les restes d'un pont avec les vestiges d'une route passant entre des piliers. On crut un instant qu'il s'agissait du pont du siphon du Gier, mais on fit observer que ce siphon passait plus au sud, rue des Fossés-de-Trion, indiscutablement, et personne ne songea alors à un autre aqueduc.

Voyons les idées de notre auteur, contrairement au génie romain, il fait descendre son siphon, en une courbe jusque vers l'origine du chemin de Loyasse, et de là, il remonte ce chemin, contourne le cimetière et fait une boucle dans le fort de Loyasse, point culminant. Non seulement il a ainsi démesurément et inutilement allongé ses siphons, mais il a augmenté leur charge de 14 mètres, différence entre le niveau de la place (267) et celui du passage du siphon dans le point le plus

(19 Page 320, il dit que l'aqueduc de la Brévienne pouvait parfaitement arriver à Fourvière à la cote 286; j'en suis convaincu, mais je n'enfonçai pas le canal en tranchée au Point du jour. Et je ne perds pas trois mètres par un siphon allant à Loyasse. Et pourquoi Loyasse, où son canal est à 271 ?

Voir les numéros des 14, 21, 28 juillet, 4, 11, 18, 25 août, 1^{er}, 8, 15, 22, 29 septembre, 6, 13, 20 et 27 octobre 1911.

déclive (253) sur le chemin de Vaise à St-Just. Jamais un ingénieur romain n'aurait commis pareille faute. Le point où arrive à Loyasse son aqueduc est à la cote 271, « précisément celle où était son radier au Point-du-Jour » et il avait à faire les frais de ce parcours et ceux d'un long siphon (au bas mot 3 mètres selon ses estimations ordinaires). Toujours l'hydrostatique !

Nous voici au point le plus élevé, et la ville romaine de nos classiques s'étend de la Sara aux Minimes, c'est entendu, et c'est elle que nous allons approvisionner. Mais alors pourquoi aller à la pointe de Loyasse quand à Saint-Irénée on avait la ville en face de soi ? Vous croyez que de cette pointe, il va se diriger vers la ville ? Plus du tout : par une pente rapide, il amène son canal presque au bas de la montée des Angès, à l'union de son tiers inférieur avec les deux tiers supérieurs, à une cote comprise entre 240 et 245 à peu près.

Je n'y comprends rien. Etait-ce pour forcer les gens de la ville à chercher si bas et si loin de l'eau qui était à leur niveau, et la remonter sur le plateau ? Et pourquoi perdre 30 mètres de pression, pour lesquels on a cherché l'eau si loin et fait tant de travaux et de siphons ? Et cette chute de 30 mètres à plein canal n'aurait-elle pas tout brisé ? Je suppose que vous ne comprenez pas plus que moi. En voici la raison. En aboutissant à St-Irénée M. G. de Montauzan était fort embarrassé de son aqueduc, car on ne peut vraiment pas l'arrêter là. Or Flacheron avait jadis émis l'idée que cet aqueduc se partageait en deux rameaux, l'un pour St-Irénée (où il y avait des tombes qui n'avaient guère besoin d'eau) et l'autre pour la ville basse, entre les deux fleuves ; « sans confirmer ni infirmer cette opinion », M. G. de Montauzan a conçu ce tracé, bien invraisemblable si on admet « comme nous savons tous, qu'une grande ville était à Fourvière ». On ne montait certes pas de ce réservoir dans des amphores l'eau à la Sara ou à la Visitation. En réalité il s'agit ici encore d'un trompe-l'œil, et de réservoir ; celui qui était à l'arrière recevait d'autres eaux... et par un tout autre chemin.

Je rappelle au surplus qu'il attribuait à ce réservoir, — de la Brèvenne selon lui — les tuyaux de plomb trouvés dans le jardin de M. Olivier (Caille plus tard), c'est-à-dire beaucoup plus haut que ce réservoir (page 320).

En réalité, nous tomberions aisément d'accord, M. G. de Montauzan et moi, s'il m'accorde que le réservoir de la Brèvenne était plus haut et que son aqueduc ne venait pas de Loyasse ; et ensemble nous constaterions que déjà nous avons sur notre promontoire et au bout de la cornue : 1° les eaux de l'aqueduc de Jésus-Marie ; 2° celles qui allaient au réservoir Gay ; 3° celles qui allaient au réservoir attribué par lui à la Brèvenne ; 4° les eaux incrustantes emmenées par les tuyaux...

(A suivre.) D^r FLORENCE.

La Réforme des Etudes médicales

Nous lisons dans les quotidiens la note suivante qui confirme de tous les points l'information que nous avons publiée il y a déjà quinze jours :

On connaît les doléances du corps médical sur la réforme des études et le retard dans l'exercice des décrets visant l'enseignement de la médecine. Cette question si intéressante vient de faire un pas décisif. Ce matin l'assemblée générale de l'association des professeurs de faculté de médecine s'est réunie sous la présidence de M. Jules Courmont, de Lyon.

Dans son discours d'ouverture, ce dernier a officiellement annoncé que les ministères de l'instruction publique et des finances s'étaient mis d'accord sur les crédits nécessaires à la réforme. Ils ont été demandés par eux à la commission du budget. Grâce au chaleureux appui de M. Thomson, vice-président, et Viviani, rapporteur du budget de l'instruction publique, et d'autres membres de la commission, celle-ci fut unanime à déclarer que ces dépenses présentaient un caractère d'urgence absolue.

Nul doute que la réforme des études médicales ne soit un fait accompli à la rentrée de novembre 1912.

Essentiellement pratique dès le début, l'enseignement de la médecine se fera en cinq années.

Société Astronomique du Rhône

La Société astronomique du Rhône recommencera les cours du semestre d'hiver le samedi 11 novembre, à 8 h. 1/4 du soir, à l'École supérieure, 44, rue de Condé.

Le dimanche suivant, 19 novembre, aura lieu au palais Saint-Pierre, une grande conférence qui sera faite par M. André, l'éminent directeur de l'Observatoire.

Pour faire partie de la Société écrire à M. Cuminal, 44, rue de Condé. Cotisation 5 fr. par an.

ÉCOLE DE NOTARIAT

L'ouverture des cours de l'École de notariat de Lyon et la distribution des prix aux lauréats des deux années précédentes auront lieu le lundi 6 novembre, à 10 heures du matin, au grand amphithéâtre du Palais des Facultés, 15, quai Claude-Bernard.

L'enseignement spécial donné à cette école, reconnue par l'Etat, par décret présidentiel du 2 mai 1908, fait acquérir aux jeunes gens qui le suivent des prin-

cipes et des connaissances juridiques si nécessaires aujourd'hui et indispensables pour profiter utilement du stage. Les diplômes, délivrés par un jury spécial, assurent aux candidats qui l'obtiennent deux importantes dispenses : 1° la principale, celle d'un an d'inscription de premier clerc, au lieu de deux ans, inscription toujours si difficile à avoir et surtout à maintenir ; 2° la dispense de deux ans de stage.

L'Enfance anormale

Les réunions pour l'étude de l'Enfance Anormale, sous l'active impulsion de son président, le Professeur Beauvillage, ont obtenu plein succès. Le nombre et l'importance des communications qui y ont été faites ont démontré, une fois de plus, tout l'intérêt qu'excitent ces questions auprès des psychiatres et des pédagogues.

Nous avons l'intention de publier certaines communications et de mettre ainsi nos lecteurs au courant des efforts réalisés par les congressistes pour résoudre le délicat problème de l'enfance anormale. Nous nous contentons, aujourd'hui, de signaler certaines déclarations particulièrement importantes.

M. le Professeur Régis, de Bordeaux, en particulier, fait une démonstration éloquentes et substantielle. Il illustre son « esquisse générale de l'assistance éducative des anormaux psychiques » d'une série de projections extrêmement démonstratives. On y voit, prise sur le vif, toute la gamme lamentable des dégénérés.

Il divise les enfants anormaux en arriérés et non arriérés. Les arriérés se subdivisent en arriérés légers, moyens et profonds (idiots). Les non arriérés se distinguent en instables, calmes et anormaux.

Il faut des classes spéciales pour les faux anormaux, les retardés scolaires, les arriérés très légers.

Il faut des écoles autonomes, des hôpitaux-écoles pour les autres, arriérés et non arriérés.

Mais les anormaux doivent être rigoureusement séparés dans les établissements spéciaux de préservation, d'aménagement et de réforme. Enfin, les plus touchés, ne sont justiciables que de l'asile d'aliénés.

Il ne devrait pas y avoir d'école sans médecin, ni d'hôpital sans école, et la sauvegarde de l'enfance anormale ne saurait être assurée sans une collaboration étroite entre le médecin spécialiste et le pédagogue.

M. Régis souligne l'injustice qui frappe, au point de vue scolaire, les villes de plus de 150.000 habitants. Ces villes, qui sont cinq en France, doivent créer exclusivement à leurs frais les établissements indispensables pour les enfants anormaux, alors qu'une institution privée quelconque peut obtenir facilement de larges subventions de l'Etat.

M. Beauvillage fait remarquer que les parlementaires des grandes villes ont essayé de faire disparaître cette injustice choquante. Mais ils sont trop peu.

— Nous sommes des opprimés impuissants, conclut-il.

M. le docteur Lucien Mayet, directeur du Service médical de l'Œuvre municipale lyonnaise des enfants à la montagne et à la mer, a fait une intéressante communication sur l'intérêt qu'il y a, pour les œuvres de grand air, à interdire aux anormaux leurs colonies de vacances. « De tels sujets, en effet, au dire du rapporteur, sont avant tout des dégénérés, des inadaptés à la vie en commun... Je peux dire que dans la véritable population de plus d'un millier d'enfants que l'Œuvre municipale lyonnaise envoie chaque année dans les montagnes de l'Ardeche, les quelques incidents fâcheux survenant pendant le séjour hors de Lyon, ont toujours été le fait d'enfants anormaux.

Comme conclusion : « La sélection doit-être ici d'une extrême sévérité. En l'assurant d'une façon aussi complète que possible, les œuvres de grand air perfectionneront leur effort en même temps qu'elles rempliront un devoir strict vis-à-vis des enfants normaux qui leur sont confiés en grand nombre. »

M. Etienne Martin, Professeur agrégé de médecine légale à la Faculté de Lyon, a trouvé une méthode très ingénieuse pour constater chez les enfants les défauts de développement anatomique qui causent, le plus souvent, les anomalies morales ou mentales :

Etant données les proportions relatives des segments du corps, calculés sur des moyennes de statistique considérables, on peut facilement établir si un adulte s'est développé normalement ou non.

Pareils calculs sont plus difficiles à établir pour l'enfant qui évolue sans cesse et dans des conditions très différentes, mais ils sont possibles et font l'objet des recherches et des constatations les plus curieuses.

Par exemple chez le nouveau-né la longueur totale du corps égale quatre fois la hauteur de la tête. Le « dépournement » se modifie rapidement ces proportions chez les normaux. Mais chez les anormaux on constate certains arrêts de développement qui forment autant de persistance du type infantile.

Cette application des mensurations anthropométriques permettra souvent de dépister parmi les autres les enfants anormaux. Elle facilitera leur étude et

leur traitement. Mais il faut une méthode uniforme, fixée une fois pour toutes et qui permette d'établir des fiches faciles à lire et des statistiques comparables entre elles.

La communication du D^r Etienne Martin intéressa vivement et fut couronnée de braves unanimes.

Sur la proposition de MM. Régis, Audemard, Fleury et Grandvilliers, la réunion a voté à l'unanimité les vœux suivants :

La réunion pour l'étude de l'Enfance anormale, tenue à Lyon à l'occasion du XII^e Congrès français de médecine,

Considérant que l'assistance éducative des anormaux psychiques est une œuvre d'importance sociale capitale, dont les diverses parties ne sauraient sans inconvénient être séparées,

Préconise hautement l'union étroite et active de toutes les catégories de personnes s'occupant de ces enfants : psychologues, éducateurs, magistrats, avocats, philanthropes, médecins, etc., comme la condition indispensable d'une étude et d'une assistance conjointement poursuivies et progressivement perfectionnées de ces enfants, à compléter aussitôt que possible par l'organisation d'un patronage commun.

Emet le vœu que les classes spéciales annexées aux écoles primaires aient surtout pour but la mise en observation des enfants qui, pour un motif quelconque, ne peuvent suivre les classes ordinaires. Ces classes spéciales permettraient le triage de ces enfants, leur classement, l'amélioration sur place des plus légèrement atteints et la séparation ultérieure des autres ;

Que soient créés pour les anormaux psychiques, des écoles autonomes à internat ayant le caractère de véritables écoles-hôpitaux, où serait pratiqué le traitement médico-pédagogique avec prédominance de l'enseignement concret et des travaux manuels, industriels ou agricoles ;

Que l'Etat, reconnaissant les sacrifices que le département de la Charente-Inférieure est prêt à s'imposer, aide cette initiative dans la plus large mesure possible.

XII^e Congrès français de médecine

Le XII^e Congrès français a brillamment clôturé ses travaux la semaine dernière. M. le Professeur Teissier a tenu à recevoir, avant leur départ, les congressistes dans les salons de Berrier et Millet. La réunion fut des plus brillantes. La très nombreuse assistance a donné ainsi, par sa présence, à M. le Professeur Teissier le témoignage de sa profonde déférence et de sa reconnaissante admiration pour l'activité et la maîtrise digne de tout éloge avec laquelle il avait su organiser ce congrès, diriger les réunions et recevoir chacun.

Université de Dijon

Faculté des Lettres

Voici le programme des Cours et Conférences de l'année 1911-1912 :

PHILOSOPHIE. — M. le Professeur Abel Rey : 1^{er} et 2^e semestres. Psychologie, le lundi à 2 h. 1/4.

Lundi à 3 h. 1/2. Histoire de la philosophie.

Mardi à 5 h. 1/4. Le problème de la science dans la philosophie grecque (suite).

PÉDAGOGIE. — MM. les Professeurs Hauser, Rey. Jeudi à 9 h. 1/4. L'Enseignement de l'Histoire et de la Géographie à l'école primaire ou conférence d'explication d'auteurs.

Jeudi à 10 h. 1/2. Cours de psychologie appliqué à l'éducation. (Étude des fonctions intellectuelles.)

HISTOIRE ANCIENNE. — M. le Professeur Stoff. Jeudi à 8 h. 1/2. Histoire de l'antiquité, le Bas-Empire, institutions publiques.

HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE. — M. le Professeur Stoff. Jeudi à 9 h. 3/4. Institutions publiques à l'époque carolingienne.

Vendredi à 9 h. 1/2. Diplomatique. HISTOIRE DE LA BOURGOGNE ET DE L'ART BOURGIGNON. — M. le Professeur Calmette. Programme des cours : Alesia, explications et critiques des commentaires de César. Archéologie ou histoire de la Bourgogne. L'esthétique monumentale et ses manifestations en Bourgogne aux époques romane et gothique (cours public), etc.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. le Professeur Henri Hauser. Cours et exercices pratiques, plus particulièrement en ce qui concerne la pédagogie.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. HISTOIRE. — M. Louis Eisenmann, chargé du cours : Les débuts de la III^e République 1870-1878.

GÉOGRAPHIE. — M. Mairey, chargé de conférences. Lundi à 10 heures. Formation du relief, particulièrement en France.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE. — M. L. Striffling, agrégé des lettres. Jeudi à 5 h. 1/4. Le goût musical en France au XVIII^e siècle.

LITTÉRATURE GRECQUE. — M. le Professeur Dorison. Explication de *Lyssias* : « Contre Eratosthène ». Le *Mythe platonicien*.

LITTÉRATURE LATINE. — M. le Professeur Lambert. Explications d'auteurs, Tércence, Hécyre. Composition et dérivation latines, etc.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. le Professeur E. Roy. Histoire littéraire des règnes de Henri IV et Louis XIII. Conférence de licence, d'agrégation, avec la collaboration de M. Lame, chargé de conférences.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL POUR LES ÉTRANGERS. — MM. Molher, Lambert, Mazou, Mairey, professoront les différents cours de cet enseignement.

PHILOGIE ET ANTIQUITÉS CLASSIQUES. — M. Paul Mazou, professeur adjoint. Philologie grecque. Explication d'Eschyle : *Les Sept contre Thèbes*.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. le Professeur J. Legras. Le lyrisme en Allemagne après 1830, etc. Correction des travaux écrits. Le cours d'étudiants par M. Garnier, chargé de conférences.

LANGUE RUSSE. — M. le Professeur J. Legras. Tous les mercredis à 4 h. 1/2 et à 5 h. 1/4.

LEÇONS EN ALLEMAND, sous la direction de M. le Professeur J. Legras. D^r G. Glæge, lecteur. Explication de textes allemands. Le nouveau roman allemand, etc.

LEÇONS EN ANGLAIS. — Direction M. J. Legras, lecteur M. Hannan. Explications et traductions de textes.

Les étudiants trouveront dans l'affiche spéciale les horaires particuliers à chaque cours.

La lecture du programme de cette année de la Faculté des lettres de Dijon met en relief l'effort tout particulier que son recteur, M. le Professeur Boirac, son doyen M. le Professeur J. Legras et leurs collaborateurs ont réalisés pour ne négliger, à côté de l'enseignement général, aucune conférence susceptible d'apporter un intérêt nouveau. La décentralisation a provoqué la création de cours sur l'histoire de la Bourgogne, la musique y a sa place ; enfin nous voyons inscrits, très régulièrement et non par intermittence, des leçons en allemand, les leçons en anglais. On ne peut exiger mieux.

Nous apprenons, avec un très vif regret, la mort du sympathique directeur de l'Enseignement Professionnel du Rhône et directeur honoraire de la Martinière, M. Lang.

Nous présentons nos respectueuses condoléances à la famille du défunt et donnerons dans le prochain numéro le compte rendu des funérailles.

CORDA FRATRES

Fédération Internationale des Etudiants

Nous recevons de nos amis d'Italie l'intéressante correspondance suivante :

Aux Consuls, Aux Associations adhérentes, Aux Confédérés, Aux Etudiants,

Le septième Congrès de la « Corda Fratres » vient de se tenir à Rome. En attendant la publication officielle des actes qui s'y sont déroulés je me fais un plaisir de vous en envoyer la relation suivante :

Peut-on vraiment donner le nom de Congrès à une réunion où des délégués de tous les pays sont venus s'occuper d'affaires communes ? Rome n'est-elle pas la ville où les différentes époques semblent se rapprocher et où les hommes — malgré qu'ils soient différents d'origine — se reconnaissent comme des fils près de leur mère. Rome a reçu non pas des congressistes, mais des amis, des frères qui revenaient, non sans une grande satisfaction, au lieu idéal où notre association fut proclamée et se sont cimentées tant d'amitiés entre la jeunesse mondiale.

Mais une autre raison venait s'ajouter à notre joie ; à l'amour de la Ville Éternelle, aux significations symboliques qu'ont tenu à évoquer les fondateurs de la « Corda Fratres » en rappelant la proclamation de la Fédération, au milieu des colonnes et des rostres du glorieux Forum, s'ajoutaient l'ardent sentiment, la conscience profonde, le grand souvenir que nous allions célébrer, le cinquantenaire de l'accomplissement des vœux de nos pères et de nos martyrs : l'unification nationale qui nous a donné la patrie, la liberté, la conscience et la volonté d'être nous dans le monde en reprenant notre marche dans la civilisation, et au monde entier notre belle, notre digne, notre grande *Italia*.

C'est pour ces raisons que nous avons revu avec un plaisir encore plus fort nos amis de l'Europe et des deux Amériques et que nous avons reçu les adhésions à nos travaux d'Universités qui n'ont pas pu envoyer leurs représentants et de personnalités qui n'ont pas pu se rendre au Congrès. Parmi celles-ci nous mentionnerons celles des Universités de Urbino, Palermo, Camerino, Parma, Genova, de S. E. le prof. on. Guido Baccelli, de S. E. le prof. on. V. E. Orlando, de S. E. le ministre de l'instruction publique d'Italie, de plusieurs professeurs, publicistes et personnalités politiques, aussi bien italiens qu'étrangers, du maire de Rome, M. Nathan, du président de l'exposition de cette ville M. le comte de Sanmartino, de l'A. des étudiants de Paris par son prés. M. Tourolle, de l'Union Nationale des Associations d'étudiants de France par son prés. M. Decroix, de l'Ass. des étudiants d'Athènes, du Svaz Ceskoslovanskeho Studentstva de Prag, de M. Kronheimberg de l'Univ. de Bromberg, etc., etc., adhésions qui seront toutes publiées dans les actes officiels.

Au Congrès, également, ont été représentées les Universités et les consu-

lats de La Haye (Hollande), de Budapest, Kassa, Debrecen, Kolozsvar (Hongrie), presque tous les consuls d'Italie, ceux de Malta et de Tunis, l'International Studententverein de Berlin et de Leipzig (Allemagne), les consuls de Rio-de-Janeiro (Brésil) et de Buenos-Aires (Argentine), la Federación Universitaria de Buenos-Aires, la Federación Nacional Universitaria du Chili et, enfin, l'Association of Cosmopolitan Clubs avec ses 26 chapters (U. S. A.).

En ce qui concerne notre association nous voulons signaler les adhésions suivantes : adhésion de la Federación Universitaria de Buenos-Aires, qui nous apporte la jeune phalange de 5.000 étudiants ; la participation et la coopération de l'Intern. Studententverein de Berlin et de Leipzig et l'adhésion de la Federación Nacional Universitaria du Chili. L'adhésion de ces deux derniers groupements universitaires sera soumise à la ratification des groupements mêmes.

Des rapports très intéressants ont été présentés par les délégués, desquels on a appris avec satisfaction le grand développement de l'idée fédérale et les résultats effectifs de la propagande et de l'action spontanée des Associations et des confédérés.

Quant à l'organisation intérieure de notre C.F. elle est restée à peu près la même : les nouvelles adhésions, l'extension qui en résulte, rendent nécessaire une certaine stabilité aux règles de la Fédération et un plus vaste et profond examen des conditions particulières des divers pays pour lesquelles on devra établir les règles nouvelles.

Ce sera le programme du Congrès prochain. Dans cette idée les délégués des A.C.C. ont présenté un vœu — que le Congrès a pris en considération — pour lequel toute question relative à cet objet et à la possibilité de l'unification réglementaire des Associations adhérentes, et de la C.F. devra former matière de plus mûres délibérations. Toutefois on a pris une délibération spéciale pour l'Italie, les Etats-Unis et la République Argentine, selon laquelle les délégués au Comité central international de chacun de ces pays-là (pas plus que deux pour chaque pays) doivent être élus par le Congrès, « mais — voilà la nouveauté — sur l'indication des consuls ou des Associations de ces pays, à ce but réunis précédemment au Congrès. On a donné aussi à ces pays la faculté d'indiquer dans l'espace de temps qui passe d'un Congrès à l'autre de nouveaux délégués en substitution des autres en charge, mais cette substitution est soumise à la ratification du Comité central formé des membres des autres pays, qui peut pour juste cause aussi la refuser ».

Sur la question financière de l'Association on avait présenté à la présidence une proposition, selon laquelle chaque membre effectif soit de la C.F. soit des Associations adhérentes aurait été obligé à une contribution annuelle de cinq francs à verser à la caisse du consulat ou du chapter, ou de l'Association, dont la moitié à être payée par les consuls, etc., au Comité central. C'était certainement le premier pas pour la résolution d'une question difficile : malheureusement, la proposition est arrivée à la présidence lorsque le Congrès allait terminer ses travaux. Le Comité central, toutefois, a été chargé d'étudier la question et de présenter ses résolutions au prochain Congrès.

Le Congrès a voté :

1° Un ordre du jour sur l'arbitrage entre les nations, considéré comme un moyen pour résoudre les complications internationales ;

2° L'institution de deux prix « Corda Fratres », sur la proposition du D^r Torley-Duwel, délégué hollandais ; un en littérature, l'autre en science sociale, qui seront donnés aux membres qui auront présenté le meilleur ouvrage ou monographie sur ces questions ;

3° Un vœu pour la fondation à Rome d'une Université internationale d'art selon le projet rédigé par le D^r Efsion Giglio-Tos ;

4° Un vœu demandant que la revue « The cosmopolitan student » soit, pendant le temps que la présidence de la Fédération reste dans l'Amérique du Nord, la revue officielle de la Fédération entière, tout en priant le bureau de rédaction de la publier aussi en langue française ; l'administration serait chargée de rédiger le projet économique et d'établir les conditions d'abonnement ;

5° Un éloge aux « centros » de l'Argentine pour les publications et les revues des diverses facultés universitaires présentées au Congrès en les priant d'adresser aux consuls et aux associations l'invitation d'en faire l'échange avec leurs propres revues et d'y collaborer ;

6° Un vœu pour la diffusion de concours sportifs, particulièrement à l'occasion des congrès entre la jeunesse étudiante des diverses nations ;

7° Un vœu — présenté par M. R. d'Alessandro — pour que l'on obtienne des gouvernements la franchise postale à notre correspondance internationale ;

8° Un vœu — par l'ing. Aguéro du Cile — pour que la date de la fondation de la C.F. soit reconnue comme fête officielle dans toutes les Universités et les écoles des pays adhérents.

Telles sont les décisions prises, quoi-

qu'il y eût à l'ordre du jour du Congrès des thèmes très larges qui n'ont pu être étudiés, faute de temps et de relâteurs. Dans l'avenir il faudra les mettre directement à l'ordre du jour et charger, avant, des commissaires d'en référer au Congrès.

Dans la dernière séance, le Congrès a procédé à l'élection du nouveau Comité central international, qui est composé des membres suivants, selon l'ordre alphabétique :

1. Rodolf E. Ballester, de la F.U. de Buenos-Aires ;

2. Riccardo d'Alessandro, du consulat de Buenos-Aires ;

3. Zoltan de Hindy, du consulat de Budapest ;

4. Raimondo Falci, du consulat de Palerme ;

5. Louis P. Lochner, de l'A.C.C. Wisconsin ;

6. Michele Maietti, du consulat de Rome ;

7. George W. Nasmith, de la Int. Studententverein de Berlin ;

8. Albert H. Ochsner, de l'A.C.C. Wisconsin ;

9. C. L. Torley-Duwel, du consulat de La Haye ;

10. Istvan de Zsembery, du consulat de Budapest.

MM. W. Stael von Holstein de Stockholm, George Mauranges de Paris, Constantinos S. Piperides de l'A. d'Ét. d'Athènes ont été nommés représentants du Comité central dans ces villes.

Quant à la France on attend que les Associations nationales désignent leur représentants au C.C. auquel est déferée toute délibération de ce genre.

Quant aux associations, dont les délégués au Congrès ont donné leur adhésion à la C.F., sous condition de ratification, le règlement suivant lequel ils sont représentés au C.C. va être rapporté dans les mêmes conditions et sera fait par le C.C.

On aurait dû procéder aussi à l'élection du Président Fédéral, qui, selon les accords et les décisions de La Haye, doit être jusque au prochain Congrès international dans les Etats-Unis. Mais, sur requête des mêmes délégués américains, et par considération pour l'A.C.C., le Congrès a suspendu toute décision sur ce point, dans l'attente des décisions de l'assemblée générale des C.C. et de la confirmation (1) des délégués par lui élus, en proposant au Comité central l'élection définitive du Président à la suite de l'indication des A.C.C. En attendant, le Congrès a prié M. le D^r Istvan de Zsembery de vouloir président le Comité central jusqu'à l'élection définitive du Président Fédéral.

En dernier lieu les congressistes ont voulu témoigner leur sympathie et considération envers les camarades D^r Z. de Hindy et D^r A. Landra en les priant de prendre le titre de vice-présidents d'honneur de la C.F. et envers les camarades D^r E. Bodoano, R. D'Alessandro et M. Marini en les priant d'accepter la charge de Consuls généraux honoraires, en confirmant à M. D'Alessandro les pouvoirs donnés par le Congrès de La Haye.

Enfin, le siège du VIII^e Congrès fédéral a été fixé pour 1913 à Ithaca (U.S.A.).

Le président du Congrès remercie très vivement les vice-présidents Ballester, Ochsner et Torley-Duwel de leur dévouée collaboration ainsi que les secrétaires.

Fraternellement. Naples, oct. 1911.

Le président : D^r Angelo Landra.

Les secrétaires : Michele Maietti et D^r Luigi Sansone.

(1) Le Congrès voulant appliquer la délibération spéciale prise pour l'Italie, l'Argentine et les Etats-Unis, en l'absence d'une indication antérieure — ce que l'on a fait chez nous — a dû suivre un procédé inverse en choisissant directement les délégués, sans confirmation. Il va sans dire que une autre délibération devrait être ratifiée par le Comité Central, comme dans le cas de substitution.

DERNIERES NOUVEAUTES MEDICALES ET SCIENTIFIQUES

Faure, Ombredanne, etc. : Pathologie externe, tome IV, cart. 10 fr., net 9 fr.

Osoyn Léon : Traité des constructions en béton armé, relié 10 fr., net 8 fr.

Billon : La grosse et l'accouchement hors l'hôpital, br. 4 fr., net 3 fr. 50.

Rauh F. : Etude de morale, br. 10 fr., net 9 fr.

Jaanselme, Kelsch, Thoinot, etc. : Etiologie et prophylaxie, fasc. XVIII du Traité de Brouardel et Mosny, hygiène, broché 8 fr., net 7 fr. 25.

Alcan, Henri Berr : La synthèse en histoire, br. 5 fr., net 4 fr. 50.

E. Rabaud : Le transformisme et l'expérience, br. 3 fr. 50, net 3 fr.

Manquat A. : Traité élémentaire de thérapie, tome I^{er}, 10 fr., net 9 fr.

Prof. D^r A. Onodi : Les cavités périscolaires chez l'enfant, cart. 25 fr., net 22 fr. 50.

Hoffding : Pensée humaine, br. 7 fr. 50, net 6 fr. 75.

ÉCOLE BERLITZ
 = 17, Rue de la République, 17 =
 18^e Année Téléphone 28-77 320 Ecoles dans le monde entier
ENSEIGNEMENT DES LANGUES
 Anglais Italien
 Allemand Espagnol
 Russe, Japonais — Français pour les Étrangers
22 PROFESSEURS NATIONAUX
 Docteurs ou Graduates d'Universités Étrangères ou Diplômés d'Écoles Commerciales Supérieures
Cours et Leçons Particulières
 Étude littéraire : Préparation aux Examens et Concours. Étude Pratique : Préparation aux Voyages et aux Situations Commerciales

La thérapeutique a subi bien des changements depuis des siècles, mais en somme ses lois ont peu varié et l'ancienne médecine dont les principes étaient de purger, de saigner, de donner des lavements, trouve toujours de chauds partisans parmi les médecins qui tendent à revenir aux anciennes théories humorales et reconnaissent l'énorme influence de la constitution et de la prédisposition héréditaire sur les maladies favorisées par toutes les causes de vicatation du sang. Les **PRODUITS STÉNOSE** (sténose) ont pour but de dépurar nos humeurs et d'éliminer les toxines du sang. Leurs deux principales formes : le **DEPURATIF STÉNOSE** antibilieux et antiglaireux, convient à toutes les maladies du tube digestif : gastrite, rhumatismes et celles de la peau (laçon, 2 fr.). Les **DRAGÉES STÉNOSE** réussissent bien dans toutes les affections si communes à la femme : migraine, troubles des époques et de l'âge critique (boîte, 2 fr.). Le thé Sténose agréable à prendre le matin, agit comme un laxatif. — **PRODUITS DÉPURATIFS STÉNOSE**, dans toutes les pharmacies, préparés par les établissements pharmaceutiques H. Augé et Cie, rue du Musée, 27, Lyon. — Autres spécialités, des mêmes laboratoires : **FARINAUCÉ**, aliment chocolaté, diastase, pour enfants, convalescents et malades ; **VIN FORTIFIANT NÉMIOU** ; **CACHETS KEF** : migraines, névralgies, rhumatismes ; **SIROP PECTORAL** et **CAPSULES SYLVIOL**, contre les Bronchites. Dr R. T.

ÉCOLE ANSTETT
 = 226, Avenue de Saxe, 226 =
 9^e Année LYON 9^e Année
PRÉPARATION
 1^o Aux divers BACCALURÉATS
 2^o AUX ÉCOLES NATIONALES
 d'Agriculture, d'Arts et Métiers
 d'Architecture
 3^o AUX ÉCOLES LYONNAISES
 de Commerce, Centrale, Chimie et Tannerie
 Dentaire, Vétérinaire
 4^o Aux Concours de Certaines Administrations
 (Finances, Contributions, Postes et Télégraphes)

LA VIE MÉRITE-T-ELLE D'ÊTRE VEUE ? — Beaucoup répondent que oui, ce sont les heureux qui ont eu une existence exempte de souffrances et partagée entre le travail et la distraction. Pour d'autres la réponse est moins favorable lorsqu'ils ont été atteints d'une de ces affections qui causent l'insomnie, empêchent de jouir entièrement d'aucun plaisir, qui les ont forcés à suivre un régime alimentaire et une hygiène très stricts. Cependant pour toute une série d'affections, celles de la peau, la vie n'est plus maintenant une épreuve de souffrances physiques ou morales puisque les maladies atteintes de troubles microbiens ou parasitaires, d'eczéma, d'acné, d'herpès, de psoriasis ou seulement de prurit, ont à leur disposition le Cadum, ce merveilleux et réel spécifique. Le Cadum est incomparable par ses effets antiseptiques, adoucissants, cicatrisants, le Cadum peut s'employer à tous les âges, à tous les âges. Le Cadum, boîte d'essai, 0.50. Grandes boîtes, 1 et 2 fr.

MALADES ! CONVALESCENTS ! ENFANTS ! ESTOMACS DÉLICATS !
ESSAYEZ : LE RECONSTITUANT MOYNE
GELÉE STÉRILISÉE
 Préparée exclusivement avec de la volaille, du Jambon d'York et des légumes frais.
60 Grammes
DE RECONSTITUANT MOYNE font un repas.
 Prix du flacon : 1 Franc.
 Livraison ou Expédition, à domicile.
 En vente chez le fabricant : M. MOYNE, 11, Place de la Miséricorde, LYON.
 Téléphone 2.49

Certificat de capacité professionnelle

Rapport au Président de la République Française

Monsieur le Président,
 En vue d'encourager le développement de l'enseignement technique, industriel et commercial, mon administration alloue, chaque année, sur les crédits dont elle dispose, des subventions aux nombreux cours professionnels organisés par les chambres de commerce, les groupements corporatifs, les municipalités et les sociétés d'enseignement populaire.

Certains de ces institutions méritent d'être spécialement encouragées ; ce sont celles qui s'adressent aux jeunes gens employés dans le commerce ou l'industrie et tendent à leur assurer les connaissances techniques qu'ils ne peuvent acquérir à l'atelier ou dans la maison de commerce ; mais les cours ainsi organisés manquent souvent de coordination et ne s'adaptent pas toujours exactement aux exigences de l'industrie et aux besoins de la région parce qu'ils n'ont pas de sanction précise.

De même un certain nombre d'industriels, grands ou petits, s'efforcent de donner à leurs apprentis la préparation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leur profession ; mais ils n'ont pas le moyen de faire sanctionner, par une attestation autorisée, les résultats du travail de ces jeunes gens. Il y aurait, à mon sens, un haut intérêt économique et social à permettre aux jeunes gens, ouvriers ou employés qui ont acquis, par leurs efforts personnels, un ensemble de connaissances pratiques, théoriques et techniques de faire constater leur aptitude par un diplôme officiel.

J'ai pensé qu'il pourrait être institué, à cet effet, un certificat de capacité professionnelle. Ce certificat serait délivré à la suite d'un examen auquel pourraient se présenter tous les jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans, employés dans le commerce ou l'industrie, qui justifieraient de trois années de pratique industrielle ou commerciale.

Il enregistrerait, en quelque sorte, les résultats de l'enseignement donné, notamment, dans les cours professionnels et permettrait de proportionner les subventions du Trésor aux résultats constatés.

A titre transitoire, les candidats justifiant de trois années de pratique dans le commerce ou l'industrie pourraient, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, se présenter à l'examen du certificat de capacité professionnelle.

Je considère que ces mesures, si vous voulez bien les approuver, auront d'heureuses conséquences pour le développement rationnel de notre enseignement technique et j'ai l'honneur, monsieur le Président, de soumettre à votre signature le projet de décret ci-joint.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
 Ch. COUBY.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 24 octobre 1911 instituant des comités départementaux et cantonaux de l'enseignement technique ;

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Il est institué un certificat de capacité professionnelle. Ce certificat est délivré aux jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans qui justifient de trois années de pratique dans le commerce ou l'industrie et qui ont satisfait à un examen dont les conditions sont indiquées ci-après :

Art. 2. — L'examen comporte des épreuves théoriques et pratiques dont le programme est déterminé, pour chaque profession, par un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, après avis du comité départemental de l'enseignement technique.

Art. 3. — L'examen est subi devant un jury, nommé par le préfet.

Le jury comprend un président, des membres du comité départemental ou des comités cantonaux de l'enseignement technique et des spécialistes, patrons, employés et ouvriers, notamment connus pour leur capacité.

L'examen a lieu chaque année. La date et le lieu en sont fixés par le préfet, après avis du comité départemental de l'enseignement technique.

Art. 4. — Le taux des subventions accordées sur le budget du ministère du commerce et de l'industrie aux cours professionnels organisés en faveur des jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans, employés dans le commerce et l'industrie sera fixé en tenant compte des résultats obtenus par leurs élèves aux examens du certificat de capacité professionnelle.

Dispositions transitoires

Art. 5. — Pendant un délai de trois ans, à compter de la date du présent décret, tous les candidats justifiant de trois années de pratique dans le commerce ou l'industrie pourront se présenter à l'examen pour l'obtention du

certificat de capacité professionnelle

jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Art. 6. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 24 octobre 1911.
 A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
 Le ministre du commerce et de l'industrie,
 Ch. COUBY.

Fédération lyonnaise des Petites A

Distribution des prix

Une nombreuse assistance avait répondu avec empressement à l'appel des dévoués organisateurs de cette belle fête civique.

M. Lamourette présidait la séance, entouré de MM. Justin Godart, Marotel représentant M. Herriot, Trarieux représentant le préfet du Rhône.

M. Aveyron remercia dans une charmante allocution les personnes présentes et retraça à grands traits les résultats obtenus par la Fédération. Il regrette l'absence de son dévoué président, M. Bador, retenu par un deuil cruel.

M. l'inspecteur d'Académie esquisse à son tour l'œuvre si vaillamment entreprise par la Fédération. M. Lamourette indique pourquoi, à mesure que les lois sociales assurent au peuple plus de loisirs, il est indispensable que le peuple ait le goût des choses artistiques. La Fédération n'a voulu former ni des artistes, ni des dilettants ; elle a voulu écarter la jeunesse des œuvres niasses ou malsaines et elle a déclaré une guerre acharnée à la bêtise et à la malpropreté.

L'orateur insiste sur cette idée que, dans les Amicales on est allé droit à l'art social, à celui qui incline les hommes vers les souffrances humaines ou les relève vers les vérités splendides et éternelles.

Cette péroraison, accueillie par des applaudissements est suivie de la lecture du palmarès faite par M. Maret, secrétaire général, et souvent interrompue par des bravos répétés.

Vint ensuite la partie artistique, qui fut appréciée par tous les amateurs de bonne musique et d'art littéraire.

LES LIVRES

Nous avons signalé en son temps le très intéressant recueil d'impressions de voyage, *En Allemagne*, dû à M. Auguste Besse, président de l'Union fraternelle des employés de commerce de Lyon, membre du Conseil supérieur du travail. Il avait ceci de remarquable qu'il était écrit par un praticien des affaires qui avait vu à son point de vue particulier — et non le moins mauvais — l'activité économique et sociale du germanisme.

Le même ouvrage reparait cette année, en une nouvelle édition revue et complétée avec la collaboration de M. Angenstein, professeur d'une de nos écoles primaires supérieures, qui visita l'Allemagne en compagnie des employés lyonnais. La disposition typographique, des plus claires et des plus heureuses, a été entièrement refondue, la documentation augmentée et précisée, à l'aide d'une carte et d'un graphique montrant l'évolution des échanges franco-allemands depuis cinquante ans. C'est donc un livre presque nouveau que nous présentons M. Besse et son excellent collaborateur, un livre qui vient à son heure et qui sera certainement apprécié et goûté comme il convient par tous ceux qu'intéressent à juste titre les grandes questions contemporaines. F. DUTACQ.

MARIUS MERMILLON. — *Philippe Pourchet, paysagiste*. (A l'Œuvre Nouvelle, Lyon). M. Marius Mermillon vient de publier une très intéressante plaquette, A l'Œuvre Nouvelle, sur l'œuvre de M. Philippe Pourchet. Ce probe artiste ne semble pas tenir, auprès de ses contemporains, le rang que lui assigne son talent. M. Marius Mermillon s'efforce de réparer cette injustice, mais ne s'en étonne pas outre mesure : « Quelques artistes, dit-il, de très purs, qui ouvrent les yeux sur des buts très lointains, subsistent farouchement isolés, solennellement repliés sur eux-mêmes ». M. Ph. Pourchet est de ceux-là.

M. Marius Mermillon caractérise ainsi l'œuvre de M. Pourchet : « Cet artiste est un créateur. En ces jours de désordre, quand des thèses fallacieuses déroutent les meilleurs, il sait et dit ce que doit devenir la peinture moderne : d'un outil simple et lourd, un instrument intellectuel. Insoucieux des prétendus précurseurs et des prétendus classiques d'aujourd'hui, il n'a voulu être ni un artiste des temps passés, ni un artiste des temps futurs, mais lui-même. »

IL FENOMENO DELLA GUERRA E L'IDEA DELLA PACE par M. Giorgio del Vecchio, professeur à l'Université de Messine (Bocca frères, éditeurs, Turin 1911).

M. le Professeur Giorgio del Vecchio publie une seconde édition de son intéressant ouvrage. Les lecteurs que cette question est susceptible d'intéresser — et il semble que les événements actuels, tension franco-allemande, conflit italo-turc, etc., ne peuvent laisser personne indifférent — y trouveront les motifs qui militent en faveur de l'établissement définitif de la paix. M. G. del Vecchio a formulé une thèse générale et non particulière, fondée sur une étude attentive des différents systèmes philosophiques, politiques. L'auteur, tour à tour, envisage la conception religieuse, la conception impérialiste, découlant d'une auto-

rité absolue, le système opportuniste et enfin le fondement juridique : c'est à cette dernière solution que se rallie M. le Professeur Giorgio del Vecchio et à laquelle il importerait que se rallient tous les gouvernements.

LE FUTURISME par M. F. T. Marinetti (E. Sansot et Cie, éditeurs, Paris 1911). L'œuvre de M. Marinetti a eu son heure de vogue : les feuilles ont été remplies, un certain temps durant, d'articles enflammés, effroyablement cruels ou superlativement louangeurs. Le Futurisme ne mérite à notre avis ni cet excès d'honneur ni les indignations outrancières des conservateurs des lettres et des arts. Ces derniers même pourront trouver d'utiles leçons dans les différents manifestes futuristes. Ces novateurs n'ont-ils pas réclamé — pour dix ans — la suppression totale du Nu en peinture ? Pour peu qu'ils réclament la suppression de l'adultère dans le Roman, la suppression également de tous les « Clair de Lune » dont s'encombrant les Arts, la Littérature, et qu'ils l'obtiennent, que vont devenir nos grands peintres à la mode, nos grands romanciers à la mode, nos grands musiciens à la mode ? Si le Futurisme, par ses efforts tenaces, arrive à réaliser ses idées sur ce point, il lui sera beaucoup pardonné et aucun écrivain ne songera à lui reprocher ses proclamations parfois outrancières et redondantes.

LE FUTURISME porte la dédicace suivante : « Aux Étudiants de Paris pour qu'ils aiment la grande Italie futuriste que nous préparons. » M. DANCOURT.

CERCLE LYONNAIS DES ÉCHECS

Pour satisfaire aux demandes de nombreux lecteurs, l'administration du *Lyon Universitaire* s'est résolue à ouvrir une colonne d'échecs qui donnera satisfaction aux adeptes de ce noble jeu qui passionne si fortement les débutants et les amateurs de toutes les catégories.

La matière de cette colonne : conseils pour les débutants, parties remarquables, analyses, fins de parties, problèmes, nouvelles de tous pays concernant les échecs sera fournie par les champions du *Cercle lyonnais des échecs*, qui se réunit, 31, rue de la Martinière, *Taverne Rameau*, au siège de l'Académie de billard et échecs, où tous les amateurs lyonnais et étrangers sont toujours assurés de recevoir le meilleur accueil.

PUBLICATIONS LYONNAISES

ARCHIVES D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, DE MÉDECINE LÉGALE ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE, octobre-novembre 1911.

Mémoires originaux, A. Arène. — Essai sur la philosophie de Xavier Bichat (avec une illustration).

Notes et observations médico-légales, Dr Granjux. — A propos du café (notes sur les troubles mentaux dans l'armée d'Afrique). — Revue critique, Dr P.-L. Ladame. — Un prophète évanoué à Genève (procès criminel de Jean-Jacques Doladille, le mystique érotomane). — Bibliographie. Revue des journaux et des Sociétés savantes. Nouvelles.

BIBLIOGRAPHIE

LE CORDON BLEU. — Le journal « Le Cordon Bleu » (17^e année). Abonnement 10 fr. par an, paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois et contient avec des menus de nombreuses recettes de cuisine et de pâtisserie bourgeoises. Ces recettes ayant été exécutées aux cours de cuisine du « Cordon Bleu » par des chefs professeurs, leur parfaite réussite en est assurée. L'école de cuisine du « Cordon Bleu » forme cuisiniers et cuisinières pour maisons bourgeoises et place gratuitement le personnel domestique. — 129, faubourg Saint-Honoré, Paris. Téléphone 565-39. — Envoi gratuit d'un spécimen du « Cordon Bleu ».

VARIÉTÉS

Nous connaissons la géométrie en vers et l'ingénieur quatin qui permettait naguère aux candidats pont-donés de rentrer par cœur le *Pont-aux-Anes*.

M. Jean d'Udine, en s'inspirant du curieux système de Jacques Dalcroze, vient de créer un cours de géométrie rythmique.

Cette méthode consiste à étudier les lignes, les surfaces et les volumes en définissant non plus par les lieux qu'ils occupent dans l'espace, mais par les temps que des mobiles animés de vitesses données mettraient à les parcourir. Traduisons en langage ordinaire les conséquences de cette proposition : cela veut dire que les élèves de M. Jean d'Udine construiront les figures géométriques au son du piano et guidés uniquement par les rythmes musicaux.

« Une figure tracée sur un certain rythme joué *adagio* sera, par exemple, plus grande, dit M. Jean d'Udine, qu'une figure tracée sur le même rythme joué *allegretto*, mais semblable à elle ».

Et l'on ne désespère pas sans doute de démontrer bientôt tous les théorèmes d'Euclide et leurs corollaires au son des instruments à cordes ou à vent... Les élèves, hommes et dames, devront, pour se rendre à ces cours, revêtir le costume de rigueur : tricot de laine, sandales de cuir et culotte courte de serge bleu marine. (De préférence jambes et pieds nus). Ils se muniront à l'avance de papier à dessin, d'un équerre en T, d'un double décimètre et d'un crayon.

Le cubisme et la peinture géométrique commencent à devenir vieux jeu : nous aurons bientôt le cubisme musical...

AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer MM. les Éditeurs qu'il sera fait une analyse de tous les ouvrages envoyés en deux exemplaires, à M. le Directeur du « *Lyon Universitaire* », 3, rue Stella.

AUX CYCLES "FULGOR"
 TÉLÉPHONE 44-68 55, Place de la République — LYON TÉLÉPHONE 44-68
 RAYON SPÉCIAL | VÊTEMENTS, CHAUSSURES, D'ARTICLES DE SPORTS | MAILLOTS, CHANDAILS
 PRIX et QUALITÉ, sans concurrence
 FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CYCLES, AUTOS ET MOTOS
 Prix spéciaux à MM. les Docteurs et Étudiants

BANDAGES - ORTHOPÉDIE
 INSTRUMENTS DE CHIRURGIE - ARTICLES DE CAOUTCHOUC
 BAS A VARICES
Maison MIGNOT
 LYON 4 6, Place des Jacobins 4 LYON
 TÉLÉPHONE 50.14
 SPÉCIALITÉS : Bandages sans ressorts. — Pelotes pneumatiques perfectionnées. — (Sangle-corset, modèle déposé). — Bas sans couture, sur mesure. — Sangles et Ceintures, tous modèles sur ordonnances médicales.
 Remise à MM. les Docteurs et Étudiants

AMEUBLEMENTS COMPLETS
 Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures
HENRI BONJOUR, FABRICANT
 Cours de la Liberté, 42-44, LYON
 Conditions particulières à tous les membres de l'Université

FLANELLE VÉGÉTALE et QUATE de PIN
 MAISON SCHMIDT-VERRIER, 5, PLACE BELLECOUR LYON
 A. LABBEY
 Laitage hygiénique du Dr Jaeger

INSTITUT DE BEAUTÉ
MESDAMES BAUBIL
 CABINET FONDE EN 1884
 75, Rue de la République, LYON
 Cabinet de Beauté, d'après les derniers perfectionnements des Maisons de Beauté Paris-Londres. Le nouveau massage facial combiné avec le traitement de l'électricité, relâche aux muscles leur élasticité, conserve dans un âge avancé la jeunesse de contour au cou et au visage. — Soins des yeux. — Disposition des rides des paupières par le massage. — MANUCURE.

Eaux MINÉRALES NATURELLES
 Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, B. SALLAVARD
DESSAUX & TRUCHON S^{rs}
 2 et 4, rue des Célestins, LYON
 Téléphone 42-17
 SERVICE RAPIDE A DOMICILE

THE SPORTSMEN
 VÊTEMENTS BONNETERIE
G. DENAT & P. CASSAS
 21, Rue Gentil, 21 LYON
 JEUX DE SALONS - JEUX DE JARDINS
 Bronzes et Médailles

HYGIA Produits Alimentaires Diététiques
 FARINE POUR RÉGIME
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES
 Sous forme de crème et flocons
PATES ET LÉGUMES DÉCORTIQUÉS
 Spécialement recommandés aux estomacs délicats
 ALIMENTATION DES ENFANTS ET CONVALESCENTS
A. CARDOT & H. BERQUET, 37 Quai Pierre-Seize, LYON
 Fabrication Française la plus ancienne et la plus importante. Téléphone 42-10

Horlogerie-Bijouterie
 Réparations en tous genres
 Travail Consciencieux - Prix Modérés
LOUIS BERTIN
 Rue de la Charité, 40
 — LYON —

AU CHEVAL BLANC
 Spécialité de Linoléum pur liège
 et Incrusté, Tapis, Moquette, Talle alrée
 Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques
BÉRAUD Maison de confiance
 La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810
 32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
 TÉLÉPHONE 43-30

A L'OMBRELLE MODERNE
 Maison de 1^{er} ordre fondée en 1890
 Une des mieux assorties en PARAPLUIES et OMBRELLES, et vendant à des prix défiant toute concurrence
G. FREYDURE, Cours Lafayette, 13, LYON
 Seul fabricant vendant directement au consommateur
 Prix fixe, Recouvrements et Réparations. Tél. 33-70
 Cinq pour 100 aux membres de l'Université

FABRIQUE DE COURONNES
 DES
GALERIES MORTUAIRES
 13 et 15, Rue Paul Chenavard, 13 et 15
LE PLUS GRAND CHOIX
LE MEILLEUR MARCHÉ
 Tout est marqué en chiffres connus
MAISON DE CONFIANCE

ASSUREZ - VOUS CONTRE LES ACCIDENTS à LA Préservatrice LYON 9, Rue de la République

gnie de Navigation mixte (Cie Touache), par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur...

Habillement et Equipement Militaires F. SIBUET 23, Place des Terreaux, 23 SPÉCIALITÉ POUR LE CORPS DE SANTÉ

HIPPOSARCINE ROY Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer.

CHEMINS DE FER P.-L.-M

L'HIVER à LA CÔTE-D'AZUR (Billets d'aller et retour collectifs, 2e et 3e classes, valables jusqu'au 15 mai 1912)...

Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des Compagnies de navigation participantes...

représentation de « Manon », avec MM. Marcelin (Des Grieux), Raynal (Lescout), Lasserre (Le Comte), Van Laër (Bretigny)...

VOYAGES à ITINÉRAIRES FACULTATIFS, de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa.

ALGÉRIE-TUNISIE. — Billets de voyages à itinéraires fixes, 1re et 2e classes, délivrés à la gare de Paris-Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — C'est au moment où « Vlà la Rentrée » est devenu le spectacle actuel le plus intéressant, avec ses séances multiples si par faitement interprétées par Mlle Dhomas...

RHUMATISMES & NÉVRALGIES et toutes les Maladies Arthritiques et Névralgiques CACHETS DE L'HERMITE

MANUFACTURE FRANÇAISE "REGIA" DES PRODUITS REGIA Les crèmes REGIA de Céréales, Légumineuses, Chocolat, etc.

L'EXPLICATION DE LA DOULEUR. — Lorsque la douleur n'est pas due à une compression nerveuse, à une irritation quelconque, par une cause connue, son explication reste bien vague et on parle de congestions ou d'hypersensibilité pour abriter son ignorance.

MAISON DOUÉ Maurice COMTE, Succès Place de la Charité, LYON MACHINES à COUDRE et à TRICOTER

UN PROGRÈS REEL Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

FARINES POUR RÉGIMES Diabète, dyspepsie, entérites, etc. PAINS et PÂTES AU GLUTEN H. LENOIR

CHAUSSURES ROUSSON 35, rue Victor-Hugo, 35 LYON FORMES AMÉRICAINES et FRANÇAISES TOUS LES GENRES

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCC SIMON Liqueur Select Très Digestive

GRAND ENTREPOT LYONNAIS DE HOUILLES, COKES ET AGGLOMÉRÉS P. HONTA

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES Location, Réparation, Installation Maison V. ROBIN & ses Fils

MAISONS HENRI ESDERS Magasins d'Habillements A LA GRANDE FABRIQUE de PARIS 67-69, Rue de la République

PAPIERS PEINTS SALUBRA-ÉMAIL Spécialités pour installations hygiéniques de Cliniques, Salles d'opérations, etc.

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES pour pieds difformes et jambes raccourcies SYSTÈME NOUVEAU pour le REDRESSÉMENT des PIEDS BOÛTS

MAISON SPÉCIALE DES PRODUITS POUR Régimes Alimentaires Aimé SUTY, Directeur LYON - 8, Rue de la République, 8 - LYON

BLOUD et Cie, Éditeurs, 7, place St-Sulpice, 7, PARIS-6e V. E.-M. DE VOGUÉ Nouveautés ÉMILE GEBHART La Vieille Église Les Jardins de l'Histoire

Imprimerie WALTENER & Cie Rue Stella, 3, LYON THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE